

## ***Du « Pacte de Dijon » aux pactes locaux de cohésion urbaine et sociale : pour une déclinaison opérationnelle et territoriale***

### ***Rappel du contexte***

Le Premier ministre, accompagné de certains membres de son Gouvernement, invite et rencontre les signataires du pacte de Dijon le mardi 10 juillet prochain 18h, à Matignon. Objectifs :

- partager les enjeux collectifs et respectifs (territoires, Etat) en matière de cohésion urbaine et sociale,
- engager, collectivement, la déclinaison concrète des éléments inclus dans le pacte : quels engagements des agglomérations et métropoles ? quels engagements de l'Etat ? sur la base de quelle nouvelle méthode ? pour quels impacts attendus, à court, moyen et long termes ? avec quelles modalités de suivi et d'évaluation ?

En prévision de cette rencontre, France urbaine et l'AdCF ont sollicité un certain nombre de communautés et métropoles adhérentes, pour recueillir, à ce stade : des exemples d'actions actuelles ou à venir et qui entrent dans ce cadre, leurs attentes vis-à-vis de l'Etat, les conditions de réussite à réunir pour redonner du souffle aux dynamiques déjà en cours (contrats de ville et programmes de rénovation urbaine).

### ***Les trois éléments clés*** (ces éléments sont détaillés pages 2 et 3)

#### **1. « Muscler » les contrats de ville actuels** en y intégrant :

- les nouvelles annonces gouvernementales,
- l'action renforcée intercommunalités-Etat autour des six domaines d'action prioritaires identifiés dans le pacte de Dijon,
- une nouvelle méthode de travail et de dialogue entre collectivités et services de l'Etat.

2. Assumer une **rupture avec la manière dont la politique de la ville est mise en œuvre depuis des années**, aux niveaux national comme local ; entre Etat, collectivités et associations ; au bénéfice d'une politique réellement territorialisée, partagée, coordonnée et efficace.

3. Annoncer **une méthode et un calendrier de travail pour les six prochains mois**, se déclinant au plan national, régional et local.

➔ Cette méthode permet, à la fois, de garder intacte l'ambition initiale du pacte de Dijon, mais aussi de ne pas « brusquer » certains professionnels et élus de la politique de la ville, dont une partie est aujourd'hui engagée dans des dynamiques positives mais encore fragiles, qu'il s'agit de renforcer et non de court-circuiter. Pour tous les autres, c'est une opportunité de **redonner du sens à leur action** en faveur des habitants de ces quartiers. A ce stade, la question de la sémantique (« contrat de ville », « politique de la ville ») semble accessoire et pourrait être traitée, dans un second temps, lors de la programmation suivante, par exemple. C'est aussi l'occasion de rappeler que **le rapport de Jean-Louis Borloo est précieux** : il a initié une réelle dynamique de réflexion et propose des éléments de diagnostic intéressants et des pistes d'action à retenir.

## **Quelques éléments complémentaires**

1. Poursuivre les démarches en cours de contrats ville, en passant à une « **version 2 du contrat** », une version « plus musclée », plus opérante car intégrant :
  - **les nouvelles orientations gouvernementales** : dédoublement des classes de CP et CE1, lancement de la police de sécurité au quotidien, mise en place des emplois francs, doublement des crédits ANRU, volet mobilités inclusives de la loi d'orientation sur les mobilités, multiplication des maisons de santé pluridisciplinaires, plan d'investissement dans les compétences,...
  - la **concentration de l'action des communautés et métropoles et de l'Etat autour des six chantiers politiques prioritaires**, réellement susceptibles de faire effet levier et de mobiliser le droit commun : développement économique, emploi, qualifications / habitat et renouvellement urbain / mobilités / éducation / santé / sécurité et justice,
  - une **nouvelle méthode de travail et de dialogue** entre collectivités, services de l'Etat et associations :
    - différenciation de l'action de l'Etat selon les territoires,
    - effort de territorialisation des politiques de santé, d'éducation, de sécurité et justice,
    - effort de solidarités locales à l'échelle intercommunale,
    - action de l'Etat renforcée en direction des quartiers les plus prioritaires (risques graves de radicalisation, de trafics de stupéfiants, grande pauvreté).
  
2. Pour organiser et réussir ce travail de relance des politiques de cohésion urbaine et sociale, pour répondre au sentiment d'essoufflement des acteurs de terrain, il semble indispensable de **modifier en profondeur les habitudes de travail des services de l'Etat au national, déconcentrés et des élus et professionnels de la politique de la ville**. Pour :
  - garantir une **réelle différenciation de l'action publique** selon les spécificités (économiques, sociales, environnementales, de peuplement,...) des quartiers, des communes et des bassins de vie,
  - garantir une **réelle simplification** et meilleure visibilité de cette politique jugée trop complexe car encore trop appréhendée par silos, par dispositifs, sans aucune transversalité (possibilité de verser les crédits spécifiques du BOP 147 directement à l'intercommunalité, dans l'esprit de la délégation d'aides à la pierre ?),
  - coordonner les engagements à la **meilleure échelle d'action et permettre la construction d'un réel écosystème d'acteurs mobilisés**, sous le pilotage de l'intercommunalité.

Ce **discours de la méthode** est une condition nécessaire à la réussite de toute tentative de relance de nos politiques de cohésion urbaine. Cette ambition concerne évidemment **la gouvernance de l'ANRU**, son conseil d'administration et sa déclinaison opérationnelle au plus proche des territoires, donc à l'échelle intercommunale.

Mais cela implique aussi un **bouleversement dans la manière d'appliquer les politiques publiques et orientations nationales**, en premier par les services déconcentrés de l'Etat :

- fin des injonctions « verticales »,
- fin d'une application uniforme sur tout le territoire,
- fin des appels à projets (en direction des collectivités et des associations),
- un réel dialogue de gestion entre Etat et collectivités, transparent, en confiance,
- une logique d'appui aux projets plutôt que de contrôle, particulièrement pour les territoires sous-dotés en ingénierie.

Dans ce cadre, les annonces autour de la mise en place de **l'agence nationale de cohésion des territoires** sont attendues (et seraient la bienvenue lors de la prochaine réunion plénière de la Conférence nationale des territoires du jeudi 12 juillet prochain).

Des changements sont également à venir **côté collectivités** :

- une meilleure implication (politique, financière) de l'intercommunalité,
- une meilleure coordination entre communes et intercommunalité,
- un tissu associatif local consolidé.

### 3. La méthode et le calendrier de travail à proposer :

Il s'agit de profiter de la période actuelle et à venir - les six prochains mois – initialement prévue pour l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville pour :

- **dresser un bilan**, serein, transparent, apaisé, de ce qui a été fait depuis 2015, de la part de tous les signataires du contrat de ville et identifier ce qui fonctionne bien, ce qui reste à faire, ce qui pourrait être amélioré,
- effectuer tout le travail d'élaboration de **contrat de ville « amélioré »** (dans le contenu des actions et dans sa gouvernance à l'échelle intercommunale).

Les six prochains mois pourraient ainsi se composer de deux grandes phases :

- **Etape 1 : création d'une conférence régionale des financeurs / des décideurs**

Instance réunissant, autour du préfet de région, le recteur, le directeur de l'agence régionale de santé, ..., la Région et les Départements (sur leurs compétences propres et leur capacité de cofinancements), les intercommunalités concernées. Objectifs : un état des lieux partagé, une réflexion à l'échelle régionale (convergence, disparités), **une répartition des crédits et des engagements en nature** (dans le respect de l'équité territoriale à l'échelle régionale), les orientations du préfet de Région aux préfets de département et services de l'Etat au niveau local en charge d'appuyer les agglomérations et métropoles dans l'étape suivante.

- **Etape 2 : un rendez-vous par territoire**

Sous le pilotage de l'intercommunalité, mobilisant l'ensemble des acteurs impliqués localement. Objectifs : partage de l'évaluation à mi-parcours, partage des objectifs à atteindre en 2020/2021 (avec indicateurs de suivi très précis, alimentant également la conférence régionale), accord sur les engagements financiers ou en nature concernant les six grands chantiers prioritaires, et sur les autres domaines d'actions partagées (lutte contre les discriminations, action sociale, culture, sport, environnement,...).

L'instance régionale proposée a vocation à se réunir chaque année, pour suivi des engagements concrets de chacun des acteurs, pour revoyure des politiques de cohésion urbaine à l'échelle de la région.

Cette conférence régionale permettrait aussi d'enrichir une **nouvelle instance nationale de suivi**. Une instance « de haut niveau », qui pourrait s'appuyer (ou fusionner) sur les travaux de l'Observatoire national de la politique de la ville, du Conseil national des villes, de ce qu'était le comité de suivi de l'ANRU, mais avec une légitimité politique renforcée, offrant l'occasion, une fois par an, d'un débat politique sur la cohésion urbaine de notre pays.

## Quelques illustrations d'engagements concrets et réciproques

Dans l'esprit du « pacte de Dijon », ci-dessous quelques exemples d'engagements concrets que pourraient prendre les agglomérations et métropoles et l'Etat, sur les six grands chantiers prioritaires identifiés. Il ne s'agit que d'exemples d'actions déjà en cours ou de pistes de réflexion pour ouvrir le débat.

LES RESPONSABILITES PREMIERES DES AGGLOMERATIONS ET METROPOLES		
Développement économique et emploi	Habitat et renouvellement urbain	Mobilités
<p><b>Ce qui relève des agglomérations et métropoles :</b></p> <p><u>Enjeux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Redynamiser la vie économique, artisanale et commerciale des quartiers populaires.</li> <li>- Renforcer l'employabilité des habitants de ces territoires, en lien, notamment, avec les opportunités de la nouvelle économie numérique.</li> <li>- Favoriser la création et/ou la reprise d'entreprises nouvelles.</li> <li>- Faciliter le travail des entrepreneurs et des porteurs de projets en créant des communautés entrepreneuriales et des réseaux territoriaux d'entrepreneurs.</li> <li>- Promouvoir les valeurs de l'économie sociale et solidaire.</li> </ul> <p><u>Engagements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une offre nouvelle de bureaux et de commerces en pieds d'immeubles.</li> <li>- Favoriser le développement ou le maintien d'une offre de locaux adaptés à l'économie productive.</li> <li>- Installer au cœur ou à proximité des quartiers des lieux dédiés au numérique et au digital (<i>fablab</i>, espaces de <i>coworking</i>, école du numérique, etc) ou imaginer des projets itinérants dans les quartiers.</li> <li>- Créer un lieu unique, un local des initiatives, en réunissant l'ensemble des ressources mises à disposition par les divers guichets d'aide à la création et au développement d'entreprises sur les territoires (CDC, BPI,</li> </ul>	<p><b>Ce qui relève des agglomérations et métropoles :</b></p> <p><u>Enjeux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer l'équilibre social des territoires, via des politiques de peuplement ajustées.</li> <li>- Encourager des parcours résidentiels dynamiques.</li> <li>- Garantir la mixité sociale, urbaine et fonctionnelle.</li> <li>- Améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers en difficulté.</li> </ul> <p><u>Engagements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire par deux/trois le nombre de copropriétés dégradées sur le territoire d'ici 2025/2030.</li> <li>- Assurer une mixité des produits en matière de type de logements disponibles sur le territoire : logement libre, logement social et très social, accession à la propriété.</li> <li>- Relancer les chantiers ANRU en étroite coordination avec les bailleurs sociaux et les communes du territoire.</li> <li>- Dresser un bilan des conventions d'abattement de la TFPB.</li> </ul> <p><u>Suivi et évaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation triennale quant au nombre de copropriétés dégradées traitées et résorbées.</li> <li>- Suivi triennal des opérations de construction neuve et de la répartition des produits livrés (logement libre, social, accession à la propriété).</li> <li>- Suivi annuel de l'avancement des programmes ANRU sur le</li> </ul>	<p><b>Ce qui relève des agglomérations et métropoles :</b></p> <p><u>Enjeux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Désenclaver les territoires populaires par une offre de transports en commun adaptée et une offre de solutions de mobilités innovantes et complémentaires.</li> <li>- Accompagner les habitants dans l'utilisation des mobilités (signalétique accessible, travail sur les freins psychologiques, etc).</li> </ul> <p><u>Engagements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun territoire populaire à plus d'une demi-heure du centre-ville ou des différentes centralités de l'agglomération/métropole.</li> <li>- Soutenir le milieu associatif pour sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable.</li> <li>- Développer les mobilités actives : politique cyclable volontariste et coordonnée à l'offre de transports en commun, mise en accessibilité piétonne renforcée.</li> <li>- Sensibiliser à toutes formes de mobilités, avec l'appui d'un diagnostic sur les freins (géographiques, psychologiques) à la mobilité.</li> </ul> <p><u>Suivi et évaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi annuel de l'avancement des chantiers de desserte et de désenclavement.</li> <li>- Evaluation annuelle de la portée des actions menées par les associations, pour</li> </ul>

<p>Banque des territoires, Adie, Pole Emploi, Initiative France, BGE,...).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître les métiers en tension au sein du bassin de vie (industrie notamment) et adapter les offres de formation et de qualifications, en renforçant les dynamiques coordonnées (entre acteurs publics et privés) de GPTEC.</li> <li>- Si possible, co-piloter avec l'État certains projets expérimentaux, tels que le Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse des Quartiers Prioritaires en Ile-de-France.</li> <li>- Exonération de cotisation foncière des entreprises pour toute nouvelle entité économique s'installant dans un QPV et recrutant au moins 50% de ses salariés dans le QPV.</li> <li>- Mener des actions pour lever les freins préalables à l'emploi et à la formation.</li> <li>- Utiliser la commande publique et la clause sociale.</li> </ul> <p><u>Suivi et évaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi annuel du nombre de bureaux et de commerces créés.</li> <li>- Suivi du nombre de structures dédiées au numérique créées, tous les trois ans.</li> <li>- Suivi annuel du nombre d'entreprises individuelles et PME/PMI créées.</li> <li>- Taux de survie à trois ans.</li> <li>- Nombre de jeunes ou de demandeurs d'emploi remis dans le circuit de l'emploi pérenne ou de la formation.</li> </ul>	<p>territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la mise en place d'un suivi de cohorte (3-5-10 ans) pour objectiver le parcours résidentiel à l'échelle intercommunale.</li> </ul>	<p>accompagner les familles vers l'usage des mobilités disponibles sur le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du temps d'accès aux grands équipements du territoire (culture, sport), aux établissements scolaires et universitaires et aux centres de formation.</li> <li>- Evaluer les flux de mobilité en sortie et en direction des quartiers prioritaires.</li> </ul>
---	---	---

<p><b>Ce qui relève de l'Etat :</b></p> <p><u>Enjeux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Simplifier les dispositifs d'aide à la création d'entreprises.</li> <li>-Accompagner les populations, notamment les jeunes les plus éloignées de l'emploi.</li> </ul> <p><u>Engagements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PIC à décliner sur les territoires intercommunaux et métropolitains.</li> <li>- Lancer un programme national de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.</li> <li>- Favoriser, par octroi d'un bonus de subventions, tous les tiers-lieux, <i>fablab</i>, espaces de <i>co-working</i> mobilisés en faveur des habitants des quartiers prioritaires.</li> <li>- Création d'un dispositif passerelle pour les adultes ne relevant plus de l'apprentissage, leur permettant de suivre une formation couplée par des périodes en entreprises de mise en œuvre des acquis.</li> <li>- Promotion, à partir des maisons des initiatives, des méthodes de recrutement dans ces quartiers par le potentiel et non par les diplômes, en partenariat avec Pôle Emploi et les entreprises qui cherchent de la main d'œuvre (maison des initiatives).</li> <li>- Renforcer la Garantie Jeunes et plus largement le soutien aux Missions Locales Jeunes.</li> </ul> <p><u>Suivi et évaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partage des résultats des dispositifs de suivi des initiatives portées par l'Etat, ses opérateurs, le service public de l'emploi</li> <li>- Nombre de jeunes en parcours et post parcours</li> </ul>	<p><b>Ce qui relève de l'Etat :</b></p> <p><u>Enjeux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Simplification effective des mécanismes d'instruction et de validation financière de l'ANRU.</li> <li>-Territorialisation des programmes et ajustement à la diversité des configurations.</li> <li>- Rapprochement des interventions de l'ANRU et ANAH.</li> </ul> <p><u>Engagements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accélérer les programmes ANRU et les subventions versées aux opérateurs locaux.</li> <li>- Revoir en profondeur et vers plus de simplification le règlement général et financier de l'ANRU.</li> <li>- Faire converger les objectifs et moyens de l'ANRU et l'ANAH, en réactivant la convention cadre qui les réunit et en la déclinant localement (comme cela avait été initialement prévu).</li> <li>- Revoir le taux de subvention maximum accordé aux intercommunalité dans le cadre des NPRU afin qu'il soit plus adapté à leur situation.</li> </ul> <p><u>Suivi et évaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi semestriel et annuel en lien avec les associations d'élus représentatives.</li> </ul>	<p><b>Ce qui relève de l'Etat :</b></p> <p><u>Enjeux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consacrer un volet mobilité inclusive et durable à la loi d'orientation pour les mobilités.</li> </ul> <p><u>Engagements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si lancement d'un nouvel appel à projets de financements d'infrastructures de transports, y intégrer un volet désenclavement des quartiers en difficulté, adapté à chaque territoire.</li> <li>- Instaurer une péréquation de mobilité en attribuant une partie du versement Transports prélevé sur les agglomérations ne comportant pas de QPV dans leur périmètre, à destination exclusive du désenclavement ou de l'amélioration des fréquences de desserte des QPV.</li> </ul>
---	--	--

LES RESPONSABILITES PREMIERES DE L'ETAT		
Sécurité et justice	Education	Santé
<p><b>Ce qui relève de l'Etat :</b></p> <p><u>Enjeux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolider la place de la nouvelle police de sécurité au quotidien (PSQ).</li> <li>- Garantir la sécurité et la lutte contre les dérives mafieuses, radicales et communautaires sur l'ensemble du territoire.</li> <li>- Renforcer le soutien aux actions de prévention de la délinquance.</li> </ul> <p><u>Engagements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dialoguer mieux avec les polices municipales et/ou intercommunales sur les missions respectives de chacun et les complémentarités à trouver sur le terrain.</li> <li>- Renforcer les effectifs des services de police et de justice, notamment avec de nouveaux moyens d'investigation et des procureurs spécialisés.</li> <li>- Dans le cadre de la lutte contre la radicalisation et la cellule de suivi départementale, intégrer, autant que possible, le maire.</li> <li>- Contribuer au montage et au financement des actions de prévention de la délinquance et d'accès au droit notamment mis en place dans le cadre des CLSPD et CISPD.</li> </ul> <p><u>Suivi et évaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de postes supplémentaires créés, par an, au Ministère de la Justice et de l'Intérieur, fléchés vers les quartiers les plus sensibles (personnels de police mais aussi greffiers).</li> <li>- Enquête annuelle de satisfaction auprès des habitants sur la plus-value de la PSQ dans les territoires-cibles</li> </ul>	<p><b>Ce qui relève de l'Etat :</b></p> <p><u>Enjeux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion plus décentralisée de l'Education nationale, avec des réponses ajustées aux besoins des territoires et familles, selon leurs difficultés.</li> <li>- Système d'orientation à améliorer, au service de la réussite de tous.</li> </ul> <p><u>Engagements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus d'enseignants et professeurs qualifiés dans les quartiers populaires en difficulté.</li> <li>- Bonification salariale et indiciaire pour ces derniers.</li> <li>- Renforcer les liens des établissements avec les milieux économiques et professionnels (chambres consulaires, CCI, chambres des métiers, MEDEF, UIMM, etc).</li> <li>- Aide au stage de troisième : encourager une plus grande ouverture des établissements aux acteurs privés (entreprises, club FACE, associations).</li> <li>- Renforcer la formation des enseignants sur le volet des discriminations sur tous les critères.</li> </ul> <p><u>Suivi et évaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi annuel du nombre d'enseignants et professeurs expérimentés venant s'installer dans les territoires REP et REP +.</li> <li>- Analyse du profil des enseignants et professeurs (novices / expérimentés).</li> <li>- Evaluation annuelle des résultats scolaires obtenus dans les classes ayant reçu des renforts pédagogiques.</li> <li>- Nombre de visites dans les établissements scolaires de professionnels venant présenter leurs métiers et leurs filières d'activités.</li> </ul>	<p><b>Ce qui relève de l'Etat :</b></p> <p><u>Enjeux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapprocher les Agences régionales de santé (ARS) et leur projet régional de santé des territoires, dans une dynamique d'accompagnement.</li> <li>- Soutenir les initiatives locales concernant la lutte contre le non-recours et la création de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP).</li> </ul> <p><u>Engagements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager une coopération étroite et régulière des directions des ARS avec les élus et techniciens des territoires.</li> <li>- Aider financièrement à la création de MSP, via des aides appropriées (fiscales ou non).</li> </ul> <p><u>Suivi et évaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi qualitatif annuel des relations entre collectivités et ARS, dans le cadre de projets portés en commun.</li> <li>- Suivi annuel d'un tableau de bord financier sur les aides mobilisées par les ARS, au service des MSP.</li> </ul>

<p><b>Ce qui relève des agglomérations et métropoles</b> <i>(en appui à l'action de l'Etat) :</i></p> <p><u>Enjeux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir le bien vivre-ensemble et la tranquillité du quotidien à travers une coordination entre police nationale et polices municipales et/ou intercommunale.</li> <li>- Assurer, en lien avec la police nationale, la neutralité de l'espace public et faire respecter la liberté d'aller et venir, notamment pour les femmes et des jeunes filles.</li> </ul> <p><u>Engagements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un espace dédié et régulier d'échanges et de dialogue entre responsables de la police nationale et des polices municipales et/ou intercommunales.</li> <li>- Encourager et soutenir les structures municipales ou paramunicipales ou d'agglomération (type CCAS/CIAS) et associatives de médiation et d'aide aux femmes et familles (type CIDFF, etc), à travers la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO).</li> <li>- Renforcer le travail partenarial au sein des conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD et CISPD).</li> <li>- Accompagner le dispositif de PSQ par un renforcement de l'ensemble des dispositifs municipaux et intercommunaux de prévention et de sécurité dans le QPV, selon une échelle préétablie nationalement.</li> <li>- Créer au sein du CLSPD une commission spécifique QPV pour individualiser les préventions et les actions définies par le comité local.</li> </ul>	<p><b>Ce qui relève des agglomérations et métropoles</b> <i>(en appui à l'action de l'Etat) :</i></p> <p><u>Enjeux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réussite éducative et scolaire pour tous.</li> <li>- Garantir une offre de qualité en maternelle et primaire, niveaux qui relèvent du bloc local.</li> <li>- Mettre en place un véritable plan de lutte contre les discriminations.</li> </ul> <p><u>Engagements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolider les PEDT, en lien avec les services de l'EN, en renforçant les innovations et expérimentations.</li> <li>- Simplifier et rationaliser l'offre en matière d'aide locale personnalisée aux devoirs et de réussite éducative, avec des indicateurs consolidés et partagés avec l'ensemble des acteurs socio-éducatifs.</li> <li>- Mettre à disposition des enseignants et encadrants des logements à proximité de l'établissement.</li> </ul> <p><u>Suivi et évaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi annuel du nombre de signalements pour les élèves étant accompagnés dans des dispositifs spécifiques, de nature scolaire, péri ou extra-scolaire.</li> <li>- Suivi annuel des passages en classe supérieure.</li> <li>- Enquête annuelle de satisfaction auprès des élèves et familles concernés par des dispositifs spécifiques d'accompagnement, de nature scolaire, péri ou extra-scolaire.</li> </ul>	<p><b>Ce qui relève des agglomérations et métropoles</b> <i>(en appui à l'action de l'Etat) :</i></p> <p><u>Enjeux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer l'accessibilité à une offre de soins fiable et performante sur tous les territoires et lutter contre le non-recours.</li> <li>- Garantir une bonne coordination entre CHU, GHT et médecine de ville, en lien avec les ARS.</li> </ul> <p><u>Engagements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) sur les territoires fragiles, par des mises à disposition de locaux par exemple</li> <li>- Développer et généraliser progressivement les contrats locaux de santé (CLS) à l'échelle des métropoles et communautés, en lien étroit avec l'ARS et le projet régional.</li> </ul> <p><u>Suivi et évaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi triennal de création de nouvelles MSP.</li> <li>- Suivi de création annuelle des CLS et évaluation triennale des contenus et objectifs.</li> <li>- Suivi qualitatif annuel des relations entre collectivités et ARS, dans le cadre de projets communs.</li> <li>- Evolution du temps d'accès moyen à pied et en transports en commun aux professionnels de la santé.</li> </ul>
--	---	---



<p><u>Suivi et évaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi qualitatif annuel des relations entre police nationale et polices municipales et/ou intercommunales, dans le cadre de projets portés en commun.</li> <li>- Evaluation triennale des actions portées par les structures municipales ou paramunicipales ou d'agglomération (type CCAS/CIAS) et associatives de médiation et d'aide aux femmes et familles.</li> <li>- Suivi annuel de la pertinence de la réponse associative ou de la collectivité aux demandes des habitants, en matière d'égalité hommes/femmes.</li> </ul>		
---	--	--